

Filière brassicole en Grand Est : une étape de plus vers l'excellence !

Ce mardi 28 février 2023 à Paris, à l'occasion du Salon international de l'Agriculture, Franck Leroy, Président de la Région Grand Est et les organisations professionnelles (l'APHA, le Comptoir Agricole de Hochfelden, le Syndicat des Brasseurs d'Alsace, et l'Union des Brasseurs du Grand Est) ont signé le contrat de filière houblon et brassicole du Grand Est 2022-2027. Profitant de cet événement et de la présence de nombreux acteurs, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Grand Est (CMA Grand Est) a également lancé, aux côtés de la Région, l'opération « Transformation environnementale des brasseries », un dispositif expérimental visant à accompagner - sur un an - 20 brasseries dans leur transition énergétique et écologique.

Première région de France productrice d'orge, de malt et de houblon représentant respectivement 26 %, 70 % et 96 % de la production nationale, le Grand Est dispose d'une filière brassicole d'excellence. Pas moins de 340 brasseries sont installées sur le territoire, dont 63 % d'entre elles ont été créées depuis 2019.

Leader incontestable depuis plus de quatre siècles, la filière brassicole du Grand Est se doit néanmoins de bâtir une vision ambitieuse pour garantir sa pérennité et s'assurer une reconnaissance à l'échelle nationale. Le contrat de filière houblon et brassicole du Grand Est 2022-2027 entend ainsi encourager la croissance de la filière et l'accompagner dans ses projets d'avenir.

Trois axes ont été identifiés :

1. **Structurer, coordonner, organiser et animer la filière** via la mise en place d'une structure interprofessionnelle régionale en parallèle d'une structuration nationale.
2. **Développer, transformer et accompagner la production houblonnière et brassicole** pour maintenir les performances économique, sociale et environnementale.
3. **Améliorer la compétitivité et la rentabilité des exploitations par l'innovation, des actions de recherche et de développement** afin de favoriser la résilience agronomique et l'adaptation au changement climatique.

Ces enjeux ont vocation à répondre aux objectifs que s'est fixée la filière, à savoir :

- Assurer un revenu aux producteurs de houblon dans des contextes climatiques de plus en plus compliqués, garantissant la pérennité des exploitations.
- Innover en permanence et développer de nouveaux savoir-faire.
- Favoriser la création de brasseries et leur assurer un sourcing de qualité, répondant aux attentes des consommateurs en permanente évolution.
- Se doter d'une stratégie de rayonnement attractif autour du savoir-faire houblon via par exemple un circuit touristique brassicole pour impulser une nouvelle dimension.

« Transformation environnementale des brasseries » : Un parcours d'accompagnement individuel et collectif pour un avenir plus durable

Cette expérimentation vise 20 brasseries artisanales afin de les accompagner à travers une approche multi-flux (matière, eau, énergie, déchets).

Le principe ? Un parcours en quatre étapes :

1. Un diagnostic multi-flux afin de définir un plan d'actions personnalisé pour chaque brasserie.
2. Des ateliers collectifs pour la recherche de solutions et le partage d'expériences.

3. La construction des projets et la mobilisation des aides financières.
4. La mise en place des projets et le montage de dynamiques collectives.

A cette occasion, la Région a développé une aide à l'investissement inédite, en complément des dispositifs existants. Une démarche totalement prise en charge pour les entreprises grâce au partenariat de Climaxion, du FEDER, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de la DREAL.

Ce programme pilote va permettre d'identifier les besoins des brasseries pour opérer leur transition. Il pourra, par la suite, être reproductible à d'autres secteurs d'activités.

L'appel à candidatures est ouvert jusqu'au 19 mars 2023 (inclus) :

<https://www.flexmail.eu/f-0a17aad6c190628c>

ANNEXE

Bilan du contrat de filière houblon 2018 — 2021

Le contrat de filière houblon a engagé l'ensemble des partenaires de la filière et la Région Grand Est pour la période 2018-2021, sur des priorités partagées s'articulant autour de quatre grands enjeux :

1. Soutenir les jeunes ou débutants dans la filière.
2. Maintenir la compétitivité et la rentabilité des exploitations.
3. Renforcer les actions de recherche et d'expérimentations.
4. Améliorer la mise en marché de la production de houblon du Grand Est.

Au total, 63 structures ont bénéficié d'une aide régionale pour un montant d'1,8 million d'euros.

Les aides régionales attribuées à la filière houblon se sont principalement concentrées sur le bassin de production historique alsacien. Néanmoins des projets d'investissements et de plantations de nouvelles houblonnières ont vu le jour dans les départements de la Marne et de la Moselle, traduisant ainsi le développement de cette filière sur l'ensemble du territoire du Grand Est.

Dans le cadre du contrat de filière houblon, la mise en œuvre d'aide à l'acquisition de matériels spécifiques à la culture de houblon a permis aux producteurs de pouvoir se moderniser et rester compétitifs.

Par le biais de ce dispositif, la Région a accompagné les investissements d'exploitation de houblon (arracheuses, tailleuses, matériel travail du sol) et de conditionnement avec principalement des améliorations de séchoirs et de triage pour améliorer les performances énergétiques et la qualité du produit.

Les aides destinées à maintenir le potentiel de production houblonnier ont rencontré un vif succès. La participation régionale s'élève à 40 % d'aide plafonnée à 8000 euros/ha pour l'achat de poteaux, d'ancrages et de câbles neufs pour le montage de nouvelles houblonnières.

Grâce à ce dispositif, 33,36 ha de nouvelles houblonnières ont été plantés.

Les brasseries et micro-brasseries du Grand Est ont également été accompagnées dans le cadre des aides aux investissements, ainsi qu'au titre des dispositifs « Industrie du futur » ou encore « artisanat de demain ».